

MDPH

RUBRIQUE EN CONSTRUCTION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Il en existe une dans chaque département : cliquer sur la carte.

MDPH 75

Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées et exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.

Les MDPH répondent aux questions :

--> Comment obtenir une AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ?

--> Comment demander un RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ?

--> Comment demander un aménagement des épreuves ?

voir site Eduscol